

GROUPE LEPINE

Société anonyme à
conseil d'administration
Au capital de 3.028.950 €
175, rue Jacquard
Zone industrielle Lyon Nord

ORTHO-NICE

Société
à responsabilité limitée
Au capital de 10.094,50 €
121, avenue Henri Dunant

**SAINT GELY CHIRURGIE
SARL**

Société à responsabilité limitée
Au capital de 50.308,18 €
360, rue du Carrosse

GENAY (Rhône)

957 503 642 RCS LYON

NICE (Alpes maritimes)

414 535 336 RCS NICE

ST GELY DU FESC (Hérault)

385 346 424 RCS
MONTPELLIER

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Les soussignés :

- Monsieur Patrick PFAIFER, Président,
- Madame Laurence BARNOUIN,
- Monsieur Jean-Christophe MAZARD,
- Monsieur Rodolphe PFAIFER,
- Monsieur Valentin PFAIFER,

Agissant en qualité de seuls administrateurs de la société anonyme à conseil d'administration **GROUPE LEPINE** au capital de 3.028.950€, dont le siège est à GENAY (Rhône) 175, rue Jacquard – Zone industrielle Lyon Nord, et immatriculée sous le numéro 957 503 642 RCS LYON,

Et

- **Monsieur Patrick PFAIFER,**

Agissant en qualité de Gérant de la société à responsabilité limitée **ORTHO-NICE** au capital de 10.094,50 € dont le siège est à NICE (Alpes Maritimes) 121, avenue Henri Dunant, immatriculée sous le numéro 414 535 336 RCS NICE,

Et

- **Monsieur Patrick PFAIFER,**

Agissant en qualité de Gérant de la société à responsabilité limitée **SAINT GELY CHIRURGIE SARL** au capital de 50.308,18 €, dont le siège social est à SAINT-GELY-DU-FESC (Hérault) 360, rue du Carrosse, immatriculée sous le numéro 385 346 424 RCS MONTPELLIER,

Relatent, à l'appui des demandes d'inscriptions modificatives qu'ils déposent au registre du commerce et des sociétés.

1. – Les sociétés ORTHO-NICE, SAINT GELY CHIRURGIE SARL et GROUPE LEPINE ayant envisagé le principe de leur fusion par voie d'absorption de la première et de la seconde par la dernière, le gérant des deux premières sociétés et le Conseil d'administration de la société GROUPE LEPINE ont arrêté le projet de fusion entre les trois sociétés.

2. – Ce projet a été signé par Monsieur Patrick PFAIFER, ès qualités, par acte sous seing privé en date à GENAY du 7 mai 2009.

Il contenait les mentions exigées par la loi dans le cadre des dispositions de l'article L.236-1 et suivants du code de commerce, et disposait que les sociétés ORTHO-NICE et SAINT GELY CHIRURGIE SARL seraient dissoutes, sans liquidation, du seul fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion.

3. – Les originaux du projet de fusion ont été déposés :

- Le 13 mai 2009 au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON, pour la société GROUPE LEPINE,
- Le 15 mai 2009 au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE, pour la société ORTHO-NICE,
- Le 18 mai 2009 au Greffe du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER, pour la société SAINT GELY CHIRURGIE SARL.

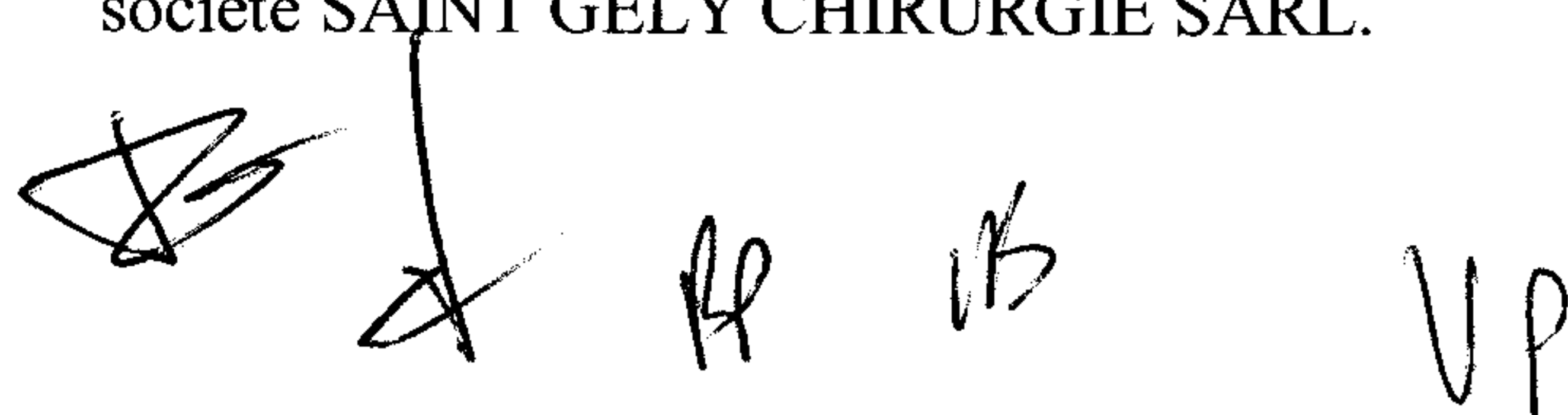
4. – Avis du projet de fusion a été publié dans :

- BATIMENT ET TP EN RHONE-ALPES du 28 mai 2009. La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition.
- L'AVENIR COTE D'AZUR du 29 mai 2009. La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition.
- HERAULT JURIDIQUE ET ECONOMIQUE du 28 mai 2009. La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition.

5. – L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des associés et actionnaires des trois sociétés, au siège social, l'ont été le 28 mai 2009.

6. – Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2009, les actionnaires de la GROUPE LEPINE :

- ont approuvé le projet de fusion avec la société ORTHO-NICE, en date du 7 mai 2009,
- ont approuvé le projet de fusion avec la société SAINT GELY CHIRURGIE SARL, en date du 7 mai 2009,
- ont constaté la réalisation définitive de la fusion et la dissolution sans liquidation de la société ORTHO-NICE.
- ont constaté la réalisation définitive de la fusion et la dissolution sans liquidation de la société SAINT GELY CHIRURGIE SARL.



7. – L'avis de réalisation de la fusion a été publié pour GROUPE LEPINE dans LE TOUT LYON du 4 juillet 2009.

L'avis de dissolution de la société ORTHO-NICE a été publié dans L'AVENIR COTE D'AZUR du 17 juillet 2009.

L'avis de dissolution de la société SAINT GELY CHIRURGIE SARL a été publié dans HERAUT JURIDIQUE & ECONOMIQUE du 10 juillet 2009.

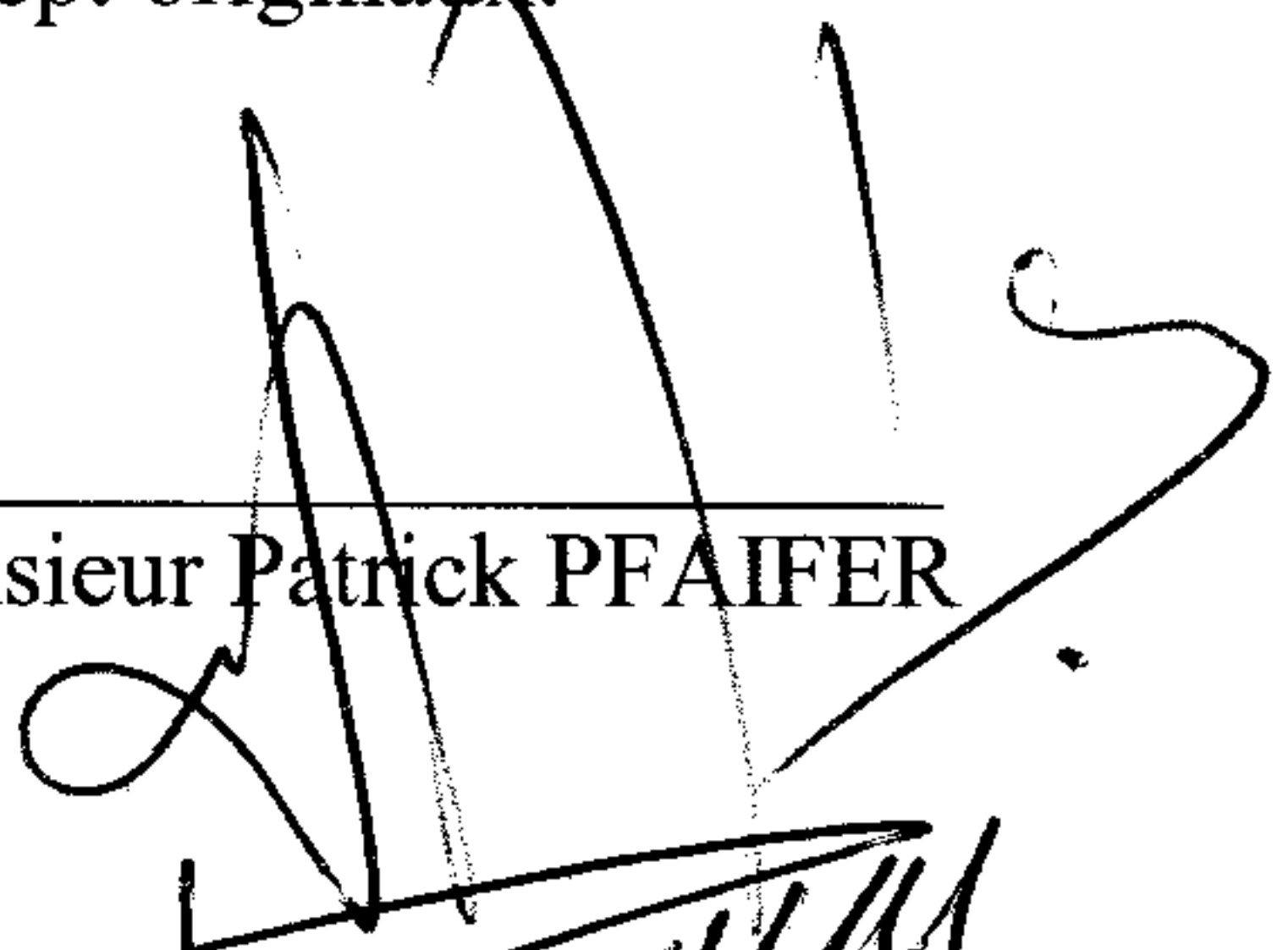
En conséquence des déclarations qui précèdent, les soussignés, tant en leur nom personnel que comme mandataire, affirment que la fusion-absorption des sociétés ORTHO-NICE et SAINT GELY CHIRURGIE SARL par la société GROUPE LEPINE, a été réalisée conformément à la loi et aux règlements, et que les sociétés ORTHO-NICE et SAINT GELY CHIRURGIE SARL se trouvent définitivement et régulièrement dissoutes, sans liquidation.

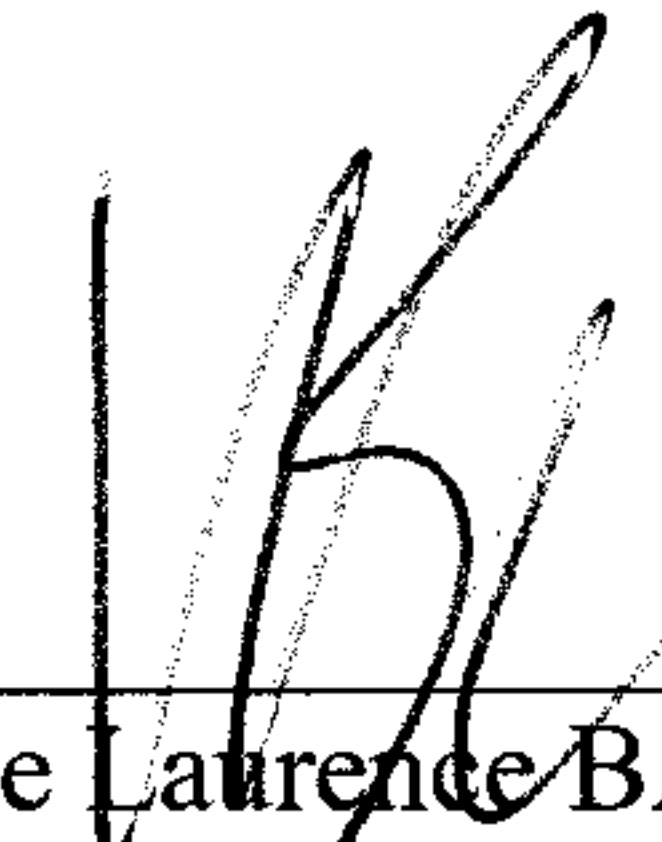
La présente déclaration est faite conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du code de commerce.

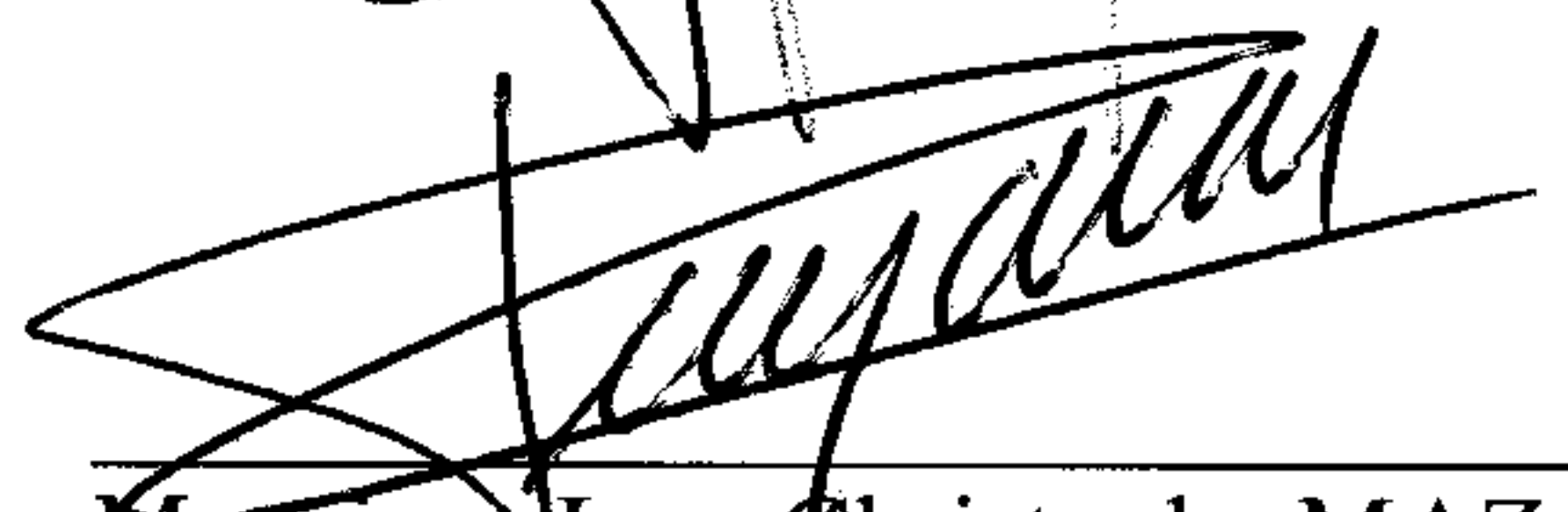
Avec deux originaux de la présente déclaration, ils déposent :

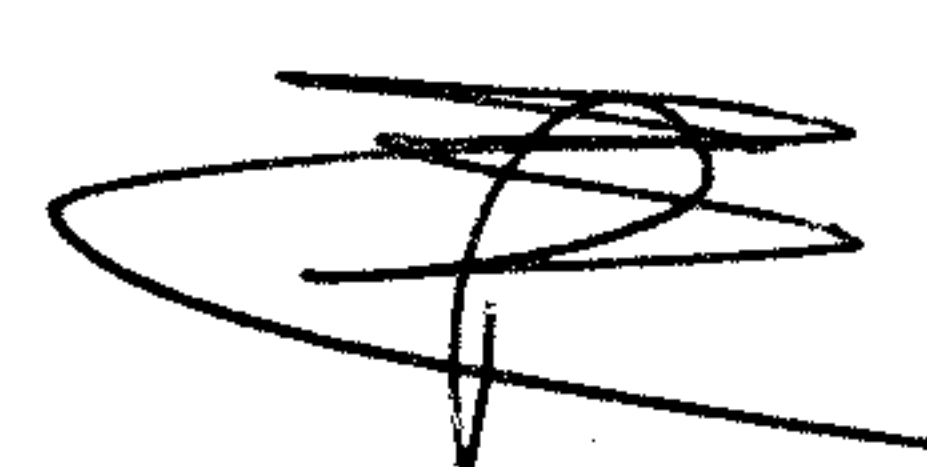
- copie des certificats de dépôt du projet de traité de fusion,
- deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GROUPE LEPINE,
- un exemplaire de chacune des insertions légales,
- liasse M2 pour la société GROUPE LEPINE,
- liasse M4 pour la société ORTHO-NICE,
- liasse M4 pour la société SAINT GELY CHIRURGIE SARL.

Fait à GENAY,
Le 17 juillet 2009
En sept originaux.


Monsieur Patrick PFAIFER


Madame Laurence BARNOUIN


Monsieur Jean-Christophe MAZARD


Monsieur Rodolphe PFAIFER


Monsieur Valentin PFAIFER